

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 mai 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni au foyer rural de Bugeat.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à Gérard Vinsot,
Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Philippe Roche,
Michel Bourzat qui a donné pouvoir à Marie-Claude Lepage,
Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Françoise Béziat,
Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Philippe Exposito qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,
Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à Alain Gueguen,
Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à Jean-François Michon,
Martine Leclerc qui a donné pouvoir à Gilles Chazal,
Bernard Maupomé qui a donné pouvoir à Dominique Miermont,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Marilou Padilla Ratelade,
Michel Pesteil qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,
Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Éric Cheminade,

André Alanore, excusé (non représenté),
Gérard Arnaud, excusé (non représenté),
Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée),
Michelle Chaumont, excusée (représentée),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Guy Faugeron, excusé (représenté),
Baptiste Galland, excusé (représenté),
Robert Gantheil, excusé (non représenté),
Fabienne Garnerin, excusée (non représentée),
Xavier Gruat, excusé (non représenté),
Thierry Guinot, excusé (non représenté),
Michel Guitard, excusé (non représenté),
Jean-François Loge, excusé (non représenté),
Cécile Martin, excusée (représentée),
Daniel Mazière, excusé (représenté),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),

Didier Péneloux, excusé (représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Daniel Poigneau, excusé (non représenté),
Christine Rougerie, excusée (représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Nelly Simandoux, excusée (non représentée),
Jean Stöhr, excusé (non représenté),

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 06/06/17

Le président,

M. Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 18 // votants = 86

Service public d'assainissement non collectif : validation de la période inter-contrôle

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants ;

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2017 créant le service d'assainissement non collectif,

Le président propose de validé la périodicité des contrôles de bon fonctionnement suivante :

- 5 ans pour les installations non conformes présentant des dangers pour les personnes et/ou des risques environnementaux – installations avec obligation de travaux sous 4 ans ;
- 10 ans pour les installations conformes et non conformes ne présentant pas de danger pour la santé des personnes et/ou de risques environnementaux, installations avec travaux conseillés et obligatoires en cas de vente.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 5 abstentions (dont 1 pouvoir), 1 voix contre et 80 voix pour, le conseil communautaire fixe la période inter-contrôle comme exposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
À Bugeat, le 18 mai 2017
Le président,
Pierre Chevalier

